

Pourquoi coder ?

Les passages aux urgences avec suspicion de Covid-19 font l'objet d'une **surveillance étroite par l'ORU Pays de la Loire, ainsi que par l'ARS et Santé publique France**. Leur part dans l'activité des services d'urgences contribue à définir le **niveau de circulation du virus dans chaque département**.

→ Afin d'avoir une vision la plus fiable possible de la situation, il importe que les passages avec suspicion de Covid-19 soient identifiés chaque jour le plus exhaustivement possible.

Quand coder ?

Tout patient se présentant aux urgences avec une **symptomatologie compatible avec une infection par le Covid-19** est à coder comme tel.

Le plus souvent le statut du patient concernant l'infection n'est pas connu : il s'agit donc d'un cas suspect. Le passage doit toutefois être codé avec un code Cim-10 adapté.

Comment coder ?

Plusieurs codes Cim-10 relatifs au Covid-19 peuvent être utilisés. **Vous pouvez les renseigner en diagnostic principal ou en diagnostic associé.**

Attention : certains de ces codes sont suivis pour identifier les passages avec suspicion de Covid-19, alors que d'autres codes ne le sont pas.

Codes à privilégier

Codes suivis pour identifier les suspicions de Covid-19 :

→ **U07.1** : Covid-19

Et pour plus de précisions :

→ **U07.10** : Covid-19, forme respiratoire, virus identifié

→ **U07.11** : Covid-19, forme respiratoire, virus non identifié

→ **U07.12** : Porteur SARS-CoV-2 asymptomatique

→ **U07.14** : Covid-19, autre forme clinique, virus identifié

→ **U07.15** : Covid-19, autre forme clinique, virus non identifié

Codes par défaut

→ **B34.2** : Infection Coronavirale

→ **B97.2** : Coronavirus

→ **U04.9** : SRAS sans précision

Code non suivi :

→ **U07.13** : Autres examens et mises en observation en lien avec le Covid-19